



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Besançon, le 1^{er} février 2019

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a engagé une réforme en profondeur du baccalauréat. Cette dernière a pour objectif de faciliter la réussite des lycéens dans l'enseignement supérieur en conciliant élévation du niveau général et justice sociale.

Rectorat

Jean-François CHANET

Recteur de l'académie de
Besançon,
Chancelier des universités

Recteur de la région
académique
Bourgogne-Franche-Comté

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Téléphone
03 81 65 49 59

Mél
Ce.cabinet
@ac-besancon.fr

Je n'ignore pas que beaucoup d'entre vous s'interrogent encore sur les objectifs et les modalités de cette réforme. C'est pourquoi ce courrier vise à vous informer des éléments clés à ce sujet.

Les élèves actuellement en seconde vivent déjà cette réforme. En effet, après un test de positionnement à la rentrée, ils ont bénéficié d'une première semaine de l'orientation afin de les aider à réfléchir à leur projet d'avenir. En ce début d'année 2019, ils apprennent à se familiariser avec la nouvelle offre des enseignements des classes de première et terminale. De manière générale, dès la classe de seconde et par la suite, des temps dédiés à l'accompagnement personnalisé et à l'orientation seront proposés aux élèves pour préparer au mieux leur choix de parcours et, à terme, leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Cette nouvelle offre se composera d'enseignements communs. Ces derniers représenteront plus de 50% du temps scolaire : français en classe de première et philosophie en classe de terminale, enseignement scientifique en voie générale et mathématiques en voie technologique, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes A et B, éducation physique et sportive.

Ces enseignements communs garantiront à tous l'acquisition de savoirs fondamentaux et d'une culture humaniste et scientifique leur permettant de comprendre et d'agir dans le monde contemporain.

En complément, des enseignements de spécialité et des enseignements optionnels (facultatifs) donneront aux élèves la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans les domaines qu'ils auront choisis. Pour diversifier ces approfondissements, de nouveaux enseignements ont été créés. Ainsi, les élèves pourront construire progressivement leur projet d'études et préparer leur réussite dans l'enseignement supérieur. Ils le feront avec d'autant de chances de succès si leurs choix correspondent à leurs points forts, à leurs goûts et aptitudes personnelles attestées par la qualité de leurs résultats, plutôt qu'à des spéculations sur ce que serait supposée être la « voie royale » vers le supérieur. Si la réforme met fin à la logique des séries, qui avait fixé la hiérarchie bien connue à l'avantage de la série S, ce n'est pas pour la rétablir sous d'autres formes. C'est la diversité des excellences qui doit pouvoir s'exprimer et se développer, et non plus le règne d'un parcours qui serait préférable à tous les autres au motif que lui seul ouvrirait toutes les portes.



Parmi les 12 enseignements de spécialité de la voie générale, 11 seront proposés dans l'académie de Besançon.

Pour répondre au mieux à la géographie contrastée de notre académie, une organisation des établissements en réseaux permettra de consolider et d'équilibrer l'accès des élèves à cette nouvelle offre diversifiée des enseignements. Les équipes de direction des lycées travaillent actuellement sur les modalités de constitution des emplois du temps afin de permettre l'accès aux enseignements spécialisés mutualisés.

Pour la voie technologique, l'organisation actuelle en séries est maintenue et les enseignements de spécialité seront proposés selon la série.

La réforme du baccalauréat implique également une nouvelle organisation des épreuves d'évaluation. Il y aura des épreuves terminales en nombre réduit (une en première et quatre en terminale), pour une part de 60% de la note finale. Le contrôle continu sera mis en place et comptera pour 40% de la note finale. Il sera composé :

- D'épreuves communes (pour une part de 30%), avec des sessions en première et terminale, garantissant l'égalité entre tous. Elles porteront sur les disciplines non évaluées lors des autres épreuves. Les sujets seront issus d'une banque nationale et la correction des copies respectera l'anonymat des élèves.
- De la prise en compte des bulletins scolaires de première et terminale (pour une part de 10%).

Dans sa globalité, le contrôle continu permettra donc d'équilibrer l'évaluation des élèves et de la rendre plus progressive.

Pour vous accompagner, vous et vos enfants, dans la réflexion et les décisions à prendre, des aides et des outils sont à votre disposition. En lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'Onisep a développé deux outils numériques spécifiques :

- Le site « secondes 2018-2019 » www.secondes2018-2019.fr propose cinq étapes pour appréhender la réforme du bac 2021, se familiariser avec le monde professionnel, avoir une idée plus précise des formations post-bac et de leurs débouchés, donc préciser leur projet d'orientation pour l'entrée en première et la suite de leur parcours. Pour chacune des étapes, la rubrique du site « dans ma région » met à la disposition des élèves et de leur famille des ressources régionales et leur permet d'aller au plus près des dispositifs d'accompagnement mis en place localement.
- Le site « Horizons 2021 » www.horizons2021.fr est un outil d'aide aux choix d'enseignements de spécialité de la voie générale. Il permet aux élèves d'en connaître le contenu et de mieux cerner, en fonction des choix testés à l'écran, les perspectives qui s'offrent à eux dans diverses directions. Les élèves sont invités à s'initier aux combinaisons d'enseignements de spécialité pour bien connaître toutes les possibilités qui s'offrent à eux, avec des exemples précis de formation et de métiers.



3/3



En plus de ces deux outils nationaux, la délégation régionale de l'Onisep Bourgogne-Franche-Comté, site de Besançon, a mis en ligne le projet de carte académique des enseignements de spécialité (rubrique « Actualités »), pour les voies générale et technologique, y compris l'enseignement agricole. Vous pourrez découvrir l'ensemble des outils cités ci-dessus en suivant ce lien :

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Bourgogne-Franche-Comte/Besancon/S-orienter-dans-ma-region/Bac-2021/Enseignements-de-specialite-au-lycee>

Par ailleurs, le site de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, académie de Besançon, propose une carte interactive du projet des enseignements de spécialité : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article7921#7921>

Depuis décembre dernier, chaque établissement informe les élèves et leurs familles de l'offre proposée dans l'établissement ou à proximité : enseignements de spécialité en voie générale et séries en voie technologique. Toutes ces dispositions sont là pour favoriser la meilleure transition possible pour vos enfants, afin qu'ils trouvent leur voie dans ce parcours rénové.

Le Recteur de région académique,
Recteur de l'académie de Besançon
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET